RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie
Saint - Pal de Chalencon

Petites Cités de Caractère

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 OCTOBRE A 20H00

Etaient présents : Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Odile JAFFRE, Thérèse VALENTIN, Patrice PEYROCHE, Denise MAISONNEUVE,

Etaient absents excusés : Raymond POTY absent a donné pouvoir à Odile JAFFRE, Vahiné DUPIN absente a donné pouvoir à Gérard LAVAL, Frédéric CALET absent a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE.

Etaient absents : Philippe PETIT, Anaïs DELCROIX

Nombre de votants : 10

Président de Séance : Pierre BRUN
Secrétaire de Séance : Raphaël VARAGNAT

ORDRE DU JOUR

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2025**
  Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 Octobre 2025 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.
  VOTE : 10 POUR

- **Délibération : Attribution d'un avantage locatif pour la pharmacie**
  Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une promesse de bail commercial entre la Commune et Mme DESBRUN Dominique titulaire de la pharmacie, rue de l'Argentière à Saint-Pal-de-Chalencon a été signé le 23/11/2023. La promesse de bail est valable jusqu'au 31/12/2026. Le montant du loyer proposé est de 1 030 € HT /mois. Pour accompagner Mme DESBRUN à ce transfert, il est proposé de lui accorder une réduction de 50% du montant de loyer mensuel pour une durée de 12 mois à compter du 1er février 2026.

  VOTE : 10 POUR